

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis				Date d'inspection		
Jennifer Lagacé	2002238				Le 09 octobre 2025		
Nom de l'établissement					Numéro de téléphone		
Garderie des Apprentis-Sages					(506) 790-5596		
Adresse							
8 Boucher Street Campbellton NB E3N 2P1							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Janel Aubut			Inspecteur/Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives			être		limite pour conforme	Date d'attestation de la conformité	
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.					t. 2025		
Commentaires : L'exercice d'évacuation d'urgence n'avait pas pour le mois d'octobre le plus rapidement pos		té po	ur le moi	s de se	eptembre. Il o	devra être complét	
Commentaires généraux							
- Le ratio enfants / éducatrices est respecté lors de l'inspe	ection de r	enou	ıvelleme	nt.			
Observations: - Tous les enfants ont mangé leur repas. Ils ont ensuite fa - Ils se sont tous préparés pour la période de repos. - Les enfants qui ne dorment pas dans le groupe de 4 ans calmes. Ils ont dessiné sur les petites tablettes à dessins. fait un retour sur la fusée d'une activité qu'ils avaient fait à a eu des discussions sur les araignées, sur les lettres et a	s se sont r Un enfan à la fête de	epos t a fa	sés sur le ait une fu	eur lit o usée e	n Legos et l	'éducatrice a	
original signé par							
Janel Aubut			Le 09 octobre 2025				
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	ate					
original signé par Jennifer Lagacé			Le (09 octo	obre 2025		
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	D	ate				<u>—</u>	